L'Administration de l'Education Nationale en voie de disparition

Dégâts de la RGPP : suppressions d'emplois, individualisation des rémunérations

Depuis 2004 les services déconcentrés et particulièrement les services départementaux ont payé un lourd tribut à la RGPP avec la perte d'environ 5600 emplois entre 2004 et 2010 et les effets sont dévastateurs.

Qui peut croire que perdre environ 1/3 des effectifs peut ne pas avoir de conséquence sur les missions de service public ? Le fait de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux (imposé depuis cette année, également, aux opérateurs publics comme CNDP, ONISEP, CNOUS, CNED…) se traduit par des dégradations très importantes des conditions de travail, et des missions.
La signature d'AI-UNSA pour la mise en place de la prime au mérite en échange de la suppression de 1700 emplois (dont les 600 prévus au budget 2011) est inadmissible : elle cautionne les coupes et accentue délibérément la mise en concurrence entre collègues déjà touchés par l'évaluation.

La dissolution des Inspections académiques de chef lieu d'académie est en route (5 en cours, avec parfois le CRDP)*, mais le projet de mutualisation interacadémique promet d'autres « suppressions réorganisation », la mise en place contestée unitairement du Schéma Directeur des Infrastructures qui a cassé les CDTI et qui s'attaque aux centres académiques le confirme.

Chorus et les différentes applications qui y sont attachées ont montré que le transfert au privé est en route et que cela ne marche pas : les missions de service public ne sont parfois plus assurées (paiement des bourses, des factures, sans parler des frais de déplacement...). Au bout du compte les usagers trinquent, mais aussi très largement les personnels qui souffrent de la masse de travail, des réclamations justifiées qu'ils ne peuvent pas régler et de la pression de plus en plus forte de la hiérarchie.

Souffrance au travail

La souffrance au travail, l'atteinte à la dignité n'ont jamais été aussi forts et pourtant on connaît le grand sens du service public des collègues et leur abnégation. D'ailleurs l'analyse que nous portons depuis longtemps est celle décrite par l'IGAEN dans son rapport n° 2010-095, avec des termes similaires aux nôtres (cf. le site du SNASUB, voir pages 15 à 18 et 25 à 28 notamment), cela ne nous rassure pas sur l'avenir du Service Public d'Education.

Chaque recteur pilote comme il veut ou peut la répartition des tâches entre IA et rectorat, l'important étant de rendre le plus de postes possible, et de faire semblant que tout peut continuer à se faire… juste avant que tout le système ne s'effondre.

La loi de mobilité est désormais là pour déplacer ou « s'occuper » de ceux dont on n'a plus besoin !!!
Comment pouvoir encore travailler en équipe, le nez dans le guidon ? Les collègues font ce qu'ils peuvent et au-delà, sous la pression constante, dans un climat délétère où l'autoritarisme se développe, chacun vivant dans l'instabilité permanente (si chére à Parisot). Toutes les catégories sont en souffrance : les C bien entendu car au bout de la chaîne, les cadres intermédiaires obligés de mettre en place des méthodes de management contraires à l'esprit et aux besoins du service public, et dont les conséquences sont visibles sur le bulletin de salaire.

Le devenir des services déconcentrés

On peut penser qu'à très court terme les services départementaux de l'EN -auparavant trop gros mais désormais squelettiques- pourront être à leur tour absorbés par les DDI des préfectures (après la Jeunesse et les Sports). De même que les rectorats pourraient se fondre, tout comme les ex-DRJS, dans des Directions régionales interministérielles.
Que deviendront les missions spécifiques?

Déterminés pour gagner

Ensemble nous devons nous battre pour défendre le Service public et exiger que l'administration de l'Education Nationale demeure publique et gérée par des fonctionnaires.

Il faut obtenir les moyens nécessaires à nos missions, le respect de nos statuts, une revalorisation et une requalification des emplois.

Le SNASUB continuera à prendre toute sa place dans ce combat.

*Poitiers, Limoges, Toulouse, Nancy, Nice(PLF 2011, p. 313).